

PV 06/03/2018

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 06 mars, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MONTERO, DUHALDE, BERLAN, POMMIES, LAFITTE, ESPEL, SERRES-COUSINE, COYOS, BOISSELIER, PETRISSANS, KARST, ARETTE-HOURQUET, MARQUINE, LAPOUBLE

Excusés : M LAFAURIE,

Secrétaire : Jean François ESPEL

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 19/12/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Voirie communale

M. le Maire rappelle que plusieurs dossiers sont en cours d'étude :

-Pont du Mouliot : une rencontre a été organisée avec le Maire d'Hastingues. La mairie se renseigne s'il n'y a pas de moyen de faire les travaux sans passer par un bureau d'étude, ce que validerait à priori l'APGL.

Dans un premier temps, la commune souhaiterait limiter à 3.5to (jusqu'à présent 12to) les véhicules autorisés à traverser ce pont. Cette réduction de poids permet de dégager la responsabilité de la mairie en cas d'incident lié à un poids trop élevé sur ce pont.

Le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le changement de tonnage de ce pont.

M Ladonne (artisan maçon) préconise de renforcer et sécuriser les bordures avec des assises en béton. La partie centrale de la voirie est en bon état.

-Ralentissement des 5 cantons : Mr Laborde de l'APGL a proposé plusieurs solutions :

Il a fourni un plan avec *une nouvelle signalétique* concernant la limitation de vitesse (passage à 50km/h),

*La mise en place d'écluses,
Des peintures au sol imitant un rétrécissement de la chaussée par effet d'optique.*

M Lafitte demande s'il n'est pas plus simple et moins coûteux de rajouter un stop à ce carrefour afin de réduire cette vitesse.

Cette dernière solution semble la plus simple à mettre en place. M. le maire se renseigne sur la faisabilité juridique de la création d'un stop. A défaut la solution de panneaux à 50 km/h est retenue.

SDEPA Energies renouvelables

M. le maire donne lecture de la lettre reçue du SDEPA.

Il proposerait aux vues des orientations des bâtiments communaux d'étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école publique ou sur le hangar des cantonniers. Plusieurs solutions sont à envisager pour la mise en route du projet : la mairie est partie prenante et chef du projet, ou elle loue le toit au SDEPA...

M Arette Hourquet propose de revoir l'isolation du foyer plutôt que de partir sur un projet photovoltaïque.

M le Maire signale que les deux sujets ne sont pas incompatibles tout comme l'isolation de la salle Georges Bourdales.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil Municipal décide d'approfondir ces études.

Chénaout, validation phasage

M. le Maire souhaite que le conseil recale le phasage du projet notamment l'aménagement entre la boulangerie et le début de la descente du chemin Ganderats .

Mme Berlan émet des craintes sur la recherche de co-financements pour mettre en place l'ensemble des projets. M. le Maire et M. Pommies précisent que des rencontres sur 2018 seront prévues.

Aucune objection n'émanant du conseil, les travaux d'aménagement de ce quartier débiteront sur cette zone.

Boulangerie

Malgré les nombreuses demandes à la trésorerie principale, le conseil ne dispose d'un tableau précis des versements de l'entreprise sur le loyer.

M Boisselier a tenté de condenser les informations données par courriel à la commune afin d'en faire la synthèse.

Il en ressort un document présenté au conseil municipal. Sous forme d'un calendrier où est pointé l'ensemble des versements de l'année 2017.

Nous pouvons constater que les versements sont uniquement dépendant du bon vouloir du locataire, ainsi sur les 12 mois de 2017, 4 mois il n'y a eu aucun versement, 4 mois ont vu un versement inférieur au loyer, 2 mois ont eu un versement égal au loyer et 2 mois supérieurs au loyer dû.

Il est à noter que malgré les engagements pris en juillet 2015 un seul remboursement de la dette antérieure (supérieure à 30.000 € contractée sous le précédent mandat) a été remboursé soit 330 €. Si les remboursements avaient été régulièrement provisionnés comme affirmé lors du renouvellement du bail la dette aurait été réduite d'un tiers.

Il est fait état de nombreux versements depuis janvier 2018 afin de régulariser la situation mais malgré cela il reste à ce jour **772,99 €** de dette sur le loyer de février 2018.

M. le maire pose donc au conseil la question du maintien de ce locataire ou la recherche d'un nouveau locataire.

7 conseillers demandent le maintien du locataire en place 7 la recherche d'un nouveau locataire.

Le conseil municipal DECIDE donc d'envoyer un courrier au locataire en lui rappelant ses engagements et lui demandant de se mettre rapidement à jour de ses loyers sinon conformément au bail commercial, un nouveau locataire sera recherché

QUESTIONS DIVERSES

1/ M. le Maire fait écho de la demande de location de la salle des fêtes G. Bourdales par l'association « box-fit club », les mardi soir et jeudi soir, de 19h-21h. Le montant de la location est fixé à 50€ / mois

Location de la salle de Chénaout, est fixée à 2€ de l'heure pour les camots, et à 4€ pour les extérieurs au village.

2/ Mme Serre Cousiné rappelle que la salle de Chénaout n'est pas bien entretenue et nécessiterait plus de soins d'entretien.

3/ Des stores seront mis en place à l'école par Christian et Philippe.

4/ Mr Lafaurie (locataire appartement école du Boscq) fait une demande d'aménagement de la salle de bain. Elle est acceptée. Il aidera à la réalisation des travaux.

5/ M. Pétrissans souhaite qu'une note soit écrite concernant les aboiements intempestifs des chiens dans le village. La commission culturelle lui demande de la rédiger pour le prochain Couralin et rappelle à tous les conseillers, que le journal doit être une source d'inspiration pour tous.

6/ Mme Berlan et M Arette Hourquet demandent que les allées du cimetière soient plus accessible pour le corbillard et signalent que les haies en bordures, ne sont pas très esthétiques.

7/ M. Pommies remonte une demande pour l'inauguration de l'école.

8/ M. Boisselier présente les avancées concernant le projet de fibre optique pour la commune.

Le département 64 va choisir en juillet 2018 le prestataire pour l'ensemble des travaux du département. 5 entreprises sont actuellement sur les rangs.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre M. Boisselier et M Boz (responsable des collectivités chez Orange). Si Orange est choisi le travail sur notre commune aura déjà été mené et donc les travaux pourraient s'inscrire dès le début du projet.

Quel que soit l'entreprise retenue en juillet une étude poussée sur le département sera réalisée au second semestre 2018 puis début des travaux printemps 2019 pour une réalisation si tout va bien pour notre village automne 2019.

Toutes les maisons du village seront alors raccordées à la fibre mais comme aujourd'hui chaque personne pourra choisir le prestataire le plus adapté à ses besoins.

Lors de ces rencontres avec Orange les zones blanches pour le téléphone portable de notre village ont été évoquées et seront prise en compte à court terme.

9/ signalétique : les dernières mises à jour ont été faites. AG-Carto boucle le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10